

Incendies de forêt : un nouvel enjeu en Centre-Val de Loire

Un risque à venir qu'il faudra limiter ensemble

Le réchauffement climatique augmente le risque « incendies de forêt » dans plusieurs régions françaises. En avril, 120 ha de forêt sont partis en fumée en Indre (cf. photo) et 50 ha de plus en septembre 2020 en Sologne. Pour la première fois, des canadiens sont venus des régions voisines pour porter assistance aux pompiers locaux.



L'incendie du mois d'avril en Indre annonce des années à venir risquées

© Twitter, SDIS 36

Face à ces feux, les autorités départementales (préfectures, DDT et SDIS, etc.) prennent des **mesures de prévention et de protection avec la participation de l'ONF**, le CRPF et les syndicats des propriétaires forestiers.

Le risque va s'amplifier

Malgré les incendies des dernières années, le risque reste **encore « modéré »** pour notre région. Cependant, les modélisations à l'horizon 2040 montrent un **passage en risque moyen, voire fort** (équivalent au massif aquitain et du nord de la région PACA).

Plusieurs outils pour prévenir et lutter ensemble

- L'indice forêt météo (IFM), est un **indicateur d'alerte important**, surveillé par les services départementaux

d'incendie et de secours (SDIS). Par exemple : 4 jrs d'alerte maximale en Indre en 2020.

- **Un plan d'actions déclenché selon le niveau de risque** (astreintes en casernes, communications ciblées, prises d'arrêtés ponctuels, etc.). L'ONF est impliqué dès le niveau 1. Les syndicats de propriétaires forestiers et le CRPF sont informés dès les niveaux 2 et 3 pour **relayer les informations aux propriétaires forestiers**.
- Un atlas « Feux de forêt en région Centre-Val de Loire » est en cours de constitution (gouvernance DRAAF, DREAL, SDIS 45, DDT 37 et 45) avec des **cartes de sensibilités sylvicoles pour prévenir les risques localement**. Publication prochainement.
- **Les règles et prescriptions**

pour l'emploi du feu dans les activités d'exploitation forestière (brûlage des rémanents) sont fixées dans les arrêtés départementaux. Certains (Indre et Indre-et-Loire notamment) sont en cours de révision pour **tenir compte de l'aggravation des risques**.

La forêt privée mobilisée

Avec la répétition des sécheresses et canicules, **nos forêts régionales sont (et seront) de plus en plus exposées au risque incendie**. Les forestiers sont sollicités pour contribuer aux plans de prévention des risques. Pour la forêt privée, il s'agit d'intervenir de manière coordonnée pour :

- mieux partager les données et les connaissances terrain avec les pompiers ;
- améliorer la cartographie des massifs à risques en fonction des types de végétation ;
- Informer et sensibiliser d'avantage les propriétaires forestiers aux risques et actions préventives ;

Ensemble préservons-nous et luttons contre le risque des incendies de forêts.

Alain COLINOT
Directeur adjoint du CRPF